

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Exercice clos le 30 septembre 2025

DocuSigned by:

Patrick Venot

7E596A9A733C4BE...

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé.

I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

A/ *Approbation des comptes*

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et le quitus aux administrateurs.

L'exercice clos le 30 septembre 2025 fait ressortir un résultat net de 752 159,93 EUR se décomposant comme suit :

	30/09/2025	
• Revenus nets	118 616,06	€
• Plus ou moins-values réalisées nettes	447 274,56	€
• Plus ou moins-values latentes nettes	186 269,31	€
Résultat net de l'exercice	752 159,93	€

Les sommes distribuables au 30/09/2025 sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	118 616,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	118 616,06
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	118 616,06

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes :

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	447 274,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	447 274,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	447 274,56

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	118 616,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	118 616,06
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	118 616,06
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	118 616,06
Total	118 616,06
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes :

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	447 274,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	447 274,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	447 274,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	447 274,56
Total	447 274,56
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

B/ Situation des mandats des administrateurs

Le Conseil d'administration de votre Sicav se compose comme suit :

Président Directeur Général : Monsieur Patrick Venot

Administrateurs : Monsieur Patrick Venot
Monsieur Rémy Escoffier
Monsieur Pierre-Albin Chalandon
Rothschild & Co Asset Management,
Représentée par Monsieur Didier Bouvignies

Directeur Général Délégué : Monsieur Rémy Escoffier

Nous vous informons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire. La composition du Conseil demeure inchangée

C/ Rapport sur le Gouvernement d'entreprises (article L 225-37-4 du Code de Commerce)

1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le mode d'exercice de la Direction générale est le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV

Un courrier a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats avant le 12 novembre 2025.

Patrick VENOT

- *Président :*
 - SICAV 5i Invest (jusqu'au 19 août 2025, date de la dissolution amiable de cette SICAV)
- *Président Directeur Général*
 - SICAV 5m Invest
 - SICAV Turquoiz Invest
 - SICAV JFM INVEST DIVERSIFIED FUND
- *Administrateur*
 - SICAV 5i Invest
 - SICAV 5m Invest
 - SICAV Turquoiz Invest
- *Gérant*
 - SCI PEPLAD
- *Représentant de*
 - ROTHSCHILD & Co MARTIN MAUREL, gérante de la SCI 6 rue de la Bourse

Rémy ESCOFFIER

- *Directeur Général*
 - SICAV 5i Invest (jusqu'au 19 août 2025, date de la dissolution amiable de cette SICAV)
- *Directeur Général Délégué*
 - SICAV Turquoiz Invest
 - SICAV 5m Invest
 - SICAV JFM INVEST DIVERSIFIED FUND
- *Administrateur*
 - SICAV 5i Invest (jusqu'au 19 août 2025, date de la dissolution amiable de cette SICAV)
 - SICAV 5m Invest
 - SICAV Turquoiz Invest
 - SICAV JFM INVEST DIVERSIFIED FUND

Pierre Albin CHALANDON

- *Administrateur*
 - SICAV 5m Invest

Didier BOUVIGNIES

- *Président :*
 - SICAV Essor Japan Opportunities jusqu'au 26 septembre 2025
 - Association de Prévoyance Areas
- *Président Directeur Général*
 - SICAV R-co Thematic 2026 HY
- *Directeur Général Délégué*
 - SICAV Masselia Investissements
 - SICAV Elan R-co
 - SICAV R-co 3
- *Associé-Gérant*
 - Rothschild&Co Asset Management
- *Administrateur*
 - SICAV Cap Business
 - SICAV R-co Thematic 2026 HY
 - SICAV Essor Japan Opportunities jusqu'au 26 septembre 2025
 - SICAV R-co 3
 - Association Perpelia
- *Représentant Permanent de Rothschild and Co Asset Management*
 - SICAV Elan R-co
 - SICAV GIP
 - SICAV R-co Target 2024 High Yield jusqu'au 11 décembre 2024
 - SICAV 5M INVEST
 - SICAV Cygne Distinctif
 - SICAV BDCP Conviction
 - SICAV BIRDY
 - SICAV MELEZE
 - SICAV R-CO ALTEOR EQUILIBRE
 - SICAV SIBELIA
 - SICAV RENECIAN
- *Membre du Conseil de Surveillance*
 - Wargny BBR SA jusqu'au 9 septembre 2025

3. Conventions

3.1 - Conventions conclues entre d'une part un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et d'autre part une société détenue à plus de 50 % par la SICAV

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV 5M Invest.

3.2 - Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce

La SICAV 5M Invest n'a pas, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

3.3 - Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Langue	Date	Expiration
1	Convention de délégation de gestion financière et administrative	5M Invest / Rothschild & Co Asset Management	FR	05/07/2022	Durée indéterminée
2	Convention de mise à disposition des locaux	5M Invest / Rothschild & Co Asset Management	FR	05/07/2022	Durée indéterminée

4. Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Non applicable.

II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

A/ Evolution du portefeuille

La valeur liquidative passe de 111,11 € au 30 septembre 2024 à 117,89 € au 30 septembre 2025 soit une augmentation de 6,10 %.

Le montant de l'actif net passe de 12 367 741,66 € au 30 septembre 2024 à 13 081 253,97 € au 30 septembre 2025.

Le nombre d'actions passe quant à lui de 111 308,9825 à 110 961,7086 à la même période.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de la SICAV.

Ci-après, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des trois derniers exercices :

	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net en EUR	11 717 483,95	12 367 741,66	13 081 253,97
Nombre de titres	114 706,3624	111 308,9825	110 961,7086
Valeur liquidative unitaire	102,15	111,11	117,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	0,13	4,03
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,52	1,16	1,06

B/ Rappel de la classification, de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de la Sicav

Objectif de gestion : La SICAV a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans et au moyen d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composite (30% MSCI World ACWI en euro + 40% Iboxx Euro Corporates + 30% Bloomberg EuroAgg Government Total Return Index Value Unhedged EUR), en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) sur les marchés mondiaux des produits d'actions et/ou de taux.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence de la SICAV est l'indicateur composite suivant : 30% MSCI World ACWI en euro (NDEEWNR Index) + 40% Iboxx Euro Corporates (QW5A Index) + 30% Bloomberg EuroAgg Government Total Return Index Value Unhedged EUR (LEEGTREU Index).

L'indice MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (NDEEWNR Index) est un indice actions internationales représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des principaux pays développés et émergents. Cet indice est calculé en euros et dividendes nets réinvestis. Cet indice, calculé par MSCI, est disponible à l'adresse suivante : www.msci.com.

L'indice Iboxx Euro Corporates, revenus investis (QW5A Index), est composé de toutes les obligations à taux fixe émises en euro par les entreprises publiques ou privées, d'un encours au moins égal à 500 millions d'euro. Toutes les obligations doivent être notées Investment Grade (au moins égal à BBB-) par au moins l'une des principales agences de rating (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch). La valeur de l'indice est la moyenne pondérée par les capitalisations du prix des obligations, coupon couru. Cet indice est calculé par Markit Indices Limited et est disponible sur le site www.ihsmarkit.com.

L'indice Bloomberg EuroAgg Government Total Return Index Value Unhedged EUR (LEEGTREU Index) est un indice obligataire calculé par Bloomberg. Il est composé d'émissions obligataires en euro réalisées par des états. Cet indice est disponible à l'adresse suivante : www.bloombergindices.com.

A la date du présent prospectus, les administrateurs des indices composant l'indice de référence ne sont pas inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre

en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cette SICAV a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 30% MSCI World ACWI en euro + 40% Iboxx Euro Corporates + 30% Bloomberg EuroAgg Government Total Return Index Value Unhedged EUR, sur la durée de placement recommandée. La composition de la SICAV peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.

La SICAV n'est pas une SICAV indicielle.

Stratégies d'investissement :

1. Description des stratégies utilisées :

La SICAV est investie dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), dans des actions et OPC de produits d'actions, dans des produits de taux (dont EMTN et certificats structurés) et OPC de produits de taux (dont convertibles), ainsi que dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux OPC à rendement absolu, en fonction des opportunités de marché (gestion discrétionnaire). La SICAV peut investir jusqu'à 100 % de son actif en OPC (dont les OPC cotés/ETF).

▪ **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés :

- ✓ Entre 0% et 60% de l'actif net en actions et produits assimilés aux actions (y compris via des OPC/ETF cotés), sur tous types de zones géographiques, toutes capitalisations (jusqu'à 30% maximum de l'actif net en micro et petites capitalisations), marchés et secteurs d'activité ;
- ✓ Entre 35% et 100% de l'actif net en produits de taux et produits assimilés (y compris via des OPC/ETF cotés, dont les OPC monétaires), de signature d'Etat ou privée, de qualité « Investment Grade » ou non, dont 20% maximum de l'actif net de produits spécialisés en obligations convertibles. Les investissements en obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield »), ou avec une notation jugée équivalente par la société de gestion, ainsi qu'en titres non notés, peuvent représenter jusqu'à 40% de l'actif net. Les investissements en obligations subordonnées, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles, peuvent représenter jusqu'à 20% maximum de l'actif net. Les investissements sur des EMTN et certificats structurés peuvent représenter jusqu'à 60% de l'actif net. Les EMTN et certificats structurés indexés sur le marché des actions participent à l'exposition action du portefeuille, mais sont comptabilisés dans la poche d'investissement en produits de taux compte-tenu de leur nature juridique. La SICAV peut également investir en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions ;
- ✓ Entre 0 et 20% de l'actif net en OPC à rendement absolu. La SICAV pourra avoir recours aux stratégies à rendement absolu suivantes : « long/short », « arbitrage/relative value », « global macro », « systématiques », « situations spéciales » / « event driven ».

L'allocation entre ces différentes classes d'actifs varie, dans les limites ci-dessus, en fonction des anticipations du gestionnaire quant au niveau de risque et de rentabilité, et des opportunités de marché.

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

La SICAV pourra être exposée au marché actions, de façon directe ou indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents ainsi que via l'utilisation de dérivés et de titres intégrant des dérivés, jusqu'à 70% de son actif net.

La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents), de façon directe ou indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les marchés hors OCDE, jusqu'à 20% de son actif net.

La SICAV pourra être exposée aux risques liés aux micro et petites capitalisations, de façon directe et indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les micro et petites capitalisations, jusqu'à 30% de l'actif net. Les sociétés entrant dans le périmètre des micro et petites capitalisations sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euro.

La SICAV pourra être exposée aux obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield ») de façon directe et indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés en obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield ») ainsi qu'aux titres non notés, jusqu'à 40 % de son actif net.

La SICAV pourra être exposée aux obligations convertibles, jusqu'à 20 % de son actif net, de façon directe et indirecte via les OPC dont des ETF cotés sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré (futures, forwards dont les swaps de change, et options) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, le gestionnaire interviendra sur les marchés des devises, des taux et/ou des actions, à titre de couverture et/ou d'exposition.

Existence d'un risque de change à hauteur de 60% maximum pour les actionnaires contre la devise de référence de la SICAV.

- **Sélection des sous-jacents :**

- **Pour la poche actions, le critère de sélection des titres est le suivant :**

Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macroéconomique et financier.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...) ;
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...).
- **Pour la poche taux, les quatre sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion :**

a. **La sensibilité :** La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.

b. **L'exposition au risque de crédit :** Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (bilan et hors-bilan),

- la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- c. **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courte et très longue seront préférés à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.
- d. **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

○ **Critères de sélection des OPC sous-jacents :**

Le portefeuille de la SICAV est géré de manière flexible, active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- La sélection des OPCVM, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPCVM de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPCVM présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPCVM dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPCVM offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPCVM étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Critères extra-financiers :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de la SICAV sont :

- **Actions** : investissement entre 0% et 60% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira dans des actions de toutes zones géographiques, tailles de capitalisation boursière (avec 30% maximum de micro et petites capitalisations et 20% maximum d'actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents), marchés et secteurs d'activité. La répartition sectorielle et géographique des actions n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : investissement entre 0% et 100% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tels que notamment les titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper) à taux fixe, variable ou révisable, des obligations indexées, dont 20% maximum d'obligations convertibles. La SICAV peut également investir en titres subordonnés dans la limite de 20% maximum de son actif, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles, ainsi qu'en obligations callable et puttable dont les make whole call (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance) dans la limite globale de 30% maximum de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, les investissements en obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield »), ou avec une notation jugée équivalente par la société de gestion, et en titres non notés, peuvent représenter jusqu'à 40% de l'actif net de la SICAV. Les investissements en obligations cotées sur les marchés de pays hors OCDE (y compris les pays émergents) peuvent représenter jusqu'à 20% de l'actif net de la SICAV. La SICAV pourra investir en direct en instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net.

- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : investissement entre 0 et 100 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou européen relevant de la directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ;
- dans la limite de 30%, des parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étranger de toutes classifications, dont les OPC cotés/ETF ou fonds d'investissement de droit étranger, et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Dans tous les cas et dans la limite des fourchettes de détention indiquées ci-dessus, la SICAV pourra investir en OPC gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Produits de taux	Actions	OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger
Fourchettes de détention	0 - 100 %	0 - 60 %	0 - 100 %
Investissement dans des petites capitalisations (intégrant les micro capitalisations)	Néant	0 - 30 %	
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE, y compris les pays émergents	0 - 20%		
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Utilisation des Instruments dérivés :

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré (futures, forwards dont les swaps de change, et options) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et/ou à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). La couverture se fera de manière discrétionnaire par le gestionnaire.

Il est précisé que la SICAV n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme ne dépassera pas 70%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 60%.

Le recours aux dérivés n'entraîne pas de surexposition aux différentes classes d'actifs mentionnées ci-dessus.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la société de gestion pourra retenir de façon régulière le dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

4. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. Cette limite inclut le recours (i) aux bons de souscriptions, (ii) EMTN/certificats structurés dont autocall (jusqu'à 60% de l'actif net), (iii) warrants, (iv) obligations callable et puttable, dont des make whole call (jusqu'à 30% de l'actif net), (iv) obligations convertibles (jusqu'à 20% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 70%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 60%.

5. Dépôts :

L'OPCVM pourra avoir recours jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces :

LA SICAV pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un État ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité) ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'État de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des OPC monétaires.

Profil de risque : Se reporter à la rubrique « Profil de risque » de votre prospectus.

C/ Commentaires de gestion

Dans sa globalité, l'économie mondiale continue depuis le quatrième trimestre 2024 de bénéficier de la surprenante dynamique dégagée sur le sol américain, alimentée par la solidité de la consommation des ménages, par les fortes dépenses gouvernementales ainsi que par le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) générative. Sur le plan monétaire, si la Réserve fédérale américaine (FED) n'en finit pas de décaler la date de sa première baisse des taux directeurs, c'est bien le 18 septembre 2024 que cette très attendue annonce a enfin lieu et marque un tournant dans la politique monétaire américaine en mettant fin à l'ère du *Higher for Longer*.

Sur le plan politique, Donald Trump remporte une victoire totale pour le camp républicain, déclenchant une euphorie haussière sur les marchés actions jusqu'en février 2025, portée par les promesses de dérégulations et de baisses d'impôts sur les sociétés. Cette dynamique s'inverse cependant brutalement le 2 avril, lors du « Liberation Day », avec l'annonce de tarifs douaniers « réciproques » visant à corriger les déséquilibres commerciaux, une initiative protectionniste d'une ampleur inédite et sans concertation préalable. Avec plusieurs centaines de milliards d'échanges potentiellement affectés, ce virage marque un point de bascule dans les relations commerciales internationales : les marchés chutent de 21 % entre février et début avril, tandis que le dollar s'effondre, les investisseurs doutant de son statut de valeur refuge. Sous la pression d'un krach boursier, l'administration Trump illustre sa faible résistance aux tensions économiques, donnant naissance à l'acronyme TACO (*Trump Always Chickens Out*), popularisé par le *Financial Times*. La suspension de 90 jours annoncée le 8 avril déclenche un spectaculaire rebond, le Nasdaq bondissant de 12,2 % en une séance, amorçant une reprise durable soutenue par des résultats d'entreprises solides, la résilience de l'économie américaine et l'espoir d'un apaisement progressif des tensions commerciales.

Ce premier semestre de l'exercice 2025 est ainsi, à bien des égards, particulièrement animé. Successivement, les investisseurs portent l'essentiel de leur attention sur les trajectoires d'inflation, sur les politiques monétaires, sur les moindres faits et gestes du président Trump, sur l'actualité géopolitique au Proche Orient etc... Dans ce contexte tendu, les Banques Centrales poursuivent néanmoins leur mission de stabilité des prix et de soutien à l'emploi, avec des approches divergentes selon les régions. La Banque Nationale Suisse surprend en abaissant son taux directeur à 0%, face à une inflation devenue négative. En Europe, entre ralentissement économique et inflation contenue, la BCE semble conforter l'idée d'une pause dans le cycle de resserrement monétaire, en attendant une meilleure visibilité sur les facteurs exogènes susceptibles d'influencer les prix, notamment les conséquences des tarifs douaniers mis en place par l'administration Trump. Aux Etats-Unis, après avoir longtemps défendu un équilibre entre stabilité des prix et plein emploi, Jérôme Powell a reconnu que les risques économiques se déplacent désormais davantage vers le marché du travail que vers l'inflation. Ce changement de ton ouvrait en août dernier clairement la voie à la baisse des taux annoncée en septembre, après une longue période de statu quo. Le marché des contrats à terme sur les taux directeur anticipe désormais deux nouvelles baisses de taux avant la fin de l'année.

Ce pivot monétaire s'inscrit dans un contexte où la logique économique et budgétaire de l'administration américaine pèse lourdement sur les orientations de la Fed. La charge nette d'intérêts devrait atteindre 965 milliards de dollars sur l'exercice 2025, soit 14 % des dépenses gouvernementales. Le service de la dette se hisserait ainsi au troisième rang des dépenses publiques, derrière la Sécurité Sociale et le programme Medicare. Dans ce cadre, une baisse rapide des taux apparaît comme un levier essentiel pour alléger le coût de financement, soutenir la consommation et stimuler l'investissement privé.

Au 30 septembre 2025, l'indice mondial du marché « actions », le MSCI World, progresse de 17.8%*, sur un an glissant. Par zone géographique, les Etats-Unis affichent une hausse de 17.6% (S&P 500), retrouvant des plus hauts après avoir amplement effacé le trou d'air de mars et début avril 2025. Sur les marchés émergents, le MSCI EM avance dans les mêmes ampleurs, de 18.1%, porté par un MSCI China à +31.0% en USD. Cependant, la devise américaine s'étant fortement dépréciée sur la période face à l'euro, le MSCI World, le S&P500 et le MSCI EM ne se retrouvent plus qu'à +11.7%, +11.5% et +12.0% respectivement en EUR. Ainsi, en devise EUR, le marché le plus porteur sur un an glissant à fin septembre 2025 reste l'Euro Stoxx 50 à +14.1%, partagé entre un indice allemand (DAX) à +23.6%, notamment emmené par la dynamisation fiscale de son nouveau gouvernement, et un indice français (CAC40) à +6.8%, ralenti par un secteur du luxe en peine et une situation politique instable.

**Toutes les performances mentionnées sont dividendes réinvestis et en devises locales, sauf si indiqué autrement.*

Performance

	Performance de la SICAV	Performance de l'indice de référence
SICAV 5M Invest	6,10 %	5,04 %

D/ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice**1. Au cours de l'exercice**

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice.

2. Post clôture de l'exercice

✓ Le 6 décembre 2025

- Suppression des Commissions de mouvement prélevées jusqu'alors sur chaque opération, selon le barème appliqué dans le prospectus de votre Sicav.
- Introduction d'un forfait de frais de fonctionnement et autres services de 0,17 % TTC distinct des frais de gestion financière conformément à la nouvelle réglementation applicable.
- Précisions concernant le montant minimum de souscription initiale afin de permettre à la Société de gestion (i) de ne pas appliquer cette condition en cas de souscription effectuée par elle-même ou par toute entité du groupe, et (ii) de pouvoir renoncer à ces exigences pour de justes motifs.

Ainsi, la mention suivante est ajoutée au prospectus de votre Sicav : « *Cette condition de montant minimum de souscription ne s'applique pas à la société de gestion ou à toute entité appartenant au même groupe. La Société de Gestion se réserve le droit de renoncer à ces exigences minimales de souscription initiale* ».

E/ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Entrées	En Euro
R CO TARG 30 IG P	2 308 510,00
RCO TGT29 HY-PE	638 064,00
iShares Core SP 500	316 410,66
R-CO CV CRED PEUR	248 642,52

Sorties	En Euro
R-CO TARG 2028 IG P	2 248 935,00
R CO THEMC TGT 26 C	424 512,00
GOLD SACH FLR 05-24	230 000,00
XTR SP 500 EQ UE2CH	204 619,34

F/ Techniques de gestion efficace du portefeuille, instruments financiers dérivés et TRS

Au cours de l'exercice : La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension. La SICAV n'a pas eu recours à des instruments financiers dérivés. Il est précisé que la SICAV n'a pas recours aux TRS.

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	
Prêts de titres :	0,0%
Emprunts de titres :	0,0%
Prises en pension :	0,0%
Mises en pensions :	0,0%

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	
Change à terme :	0,0%
Future :	0,0%
Options :	0,0%
Swap :	0,0%

Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

	Instruments financiers dérivés (*)
Techniques de gestion efficace	
0	NA

Garanties financières

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Technique de gestion efficace	
Dépôts à terme	-
Actions	-
Obligations	-
OPCVM	-
Espèces	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
Dépôts à terme	-
Actions	-
Obligations	-
OPCVM	-
Espèces	-
Total	-

G/ Risque Global

La méthode de calcul du risque global est celle de l'approche par l'engagement.

H/ Règles d'investissements

Cette SICAV respecte les ratios réglementaires applicables aux OPCVM investissant plus de 10 % en OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

III - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires en vue d'obtenir le meilleur résultat possible

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

B/ Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice

Conformément aux articles 319-18 et 321-22 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2024, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Conditions de recours pour l'exercice 2024 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2024, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 42,4% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 57,6% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires.

Au cours de l'année 2024, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

C/ Politique ESG et transition énergétique

La SICAV 5M INVEST est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais n'a pas nécessairement promu les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Il respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité.

Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la SICAV

1. Politique de vote

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

2. Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis soit :

- Numériquement via des plateformes internet de votes dédiées, soit
- Manuellement via des formulaires papiers lorsque le vote électronique est impossible.

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet : <https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/>.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Au cours de l'exercice 2025, Rothschild & Co Asset Management n'a pas exercé de droits de vote.

E/ Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

1. Présentation générale

La politique de rémunération est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

La politique de rémunération est structurée de manière à respecter le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes de sorte qu'à poste, niveau de séniorité et performance équivalents, les femmes et les hommes sont rémunérés de la même manière. Sur ce sujet, R&Co AM publiera toutes les informations nécessaires dans le respect de ses obligations réglementaires et/ou légales.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

2. Pratiques de rémunération au sein de R&Co AM

Les augmentations de rémunération fixe pour l'année « n+1 » ainsi que la rémunération variable au titre de l'année « n » sont annoncées courant décembre « n » aux collaborateurs après validation des enveloppes dans un premier temps par le Comité exécutif de R&Co AM, puis, dans un second temps, revue par le Comité des Nominations et Rémunérations de Rothschild Martin Maurel (ci-après « RMM »), pour une mise en application effective des augmentations de rémunération fixe en avril « n+1 » et un versement de la rémunération variable en mars « n+1 ».

2.1 Rémunération fixe

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir être, expérience, maîtrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc)

2.2 Rémunération variable

L'ensemble des collaborateurs est susceptible de bénéficier d'une rémunération variable.

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives (cf. paragraphe 3).

La politique du Groupe Rothschild & Co (ci-après « Groupe R&Co ») conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices engendrés par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les rémunérations variables ne sont pas garanties. Si elles le sont (dans un contexte d'embauche exclusivement), la garantie est limitée à un an.

2.3 Rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

3. Critères de performance

Pour l'ensemble des collaborateurs de R&Co AM, le respect des politiques et engagements ESG, ainsi que la contribution au développement commercial ESG de R&Co AM font partie des critères de mesure de la performance annuelle. Les équipes plus directement impactées par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, équipes compliance et risques) définiront un objectif ESG complémentaire en adéquation avec leur métier.

En complément, et outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

4. Définition de la Population Régulée (ci-après « Population Régulée »)

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale, hors Associés Gérants (1)
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2)
- Fonction risques et contrôle
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des autres preneurs de risques
-

Les principes d'identification de la Population Régulée sont arrêtés et revus annuellement par le Comité Exécutif et le Comité de Surveillance de R&Co AM, ainsi que par le Comité des rémunérations et des nominations et de RMM.

(1) : Les Associés gérants sont exclus car en vertu de leur mandat, ils sont responsables de manière indéfinie sur leur patrimoine personnel et ne perçoivent aucun type de rémunération, étant précisé que les dividendes versés par la société de gestion n'entrent pas dans le champ d'application des Directives AIFM ou UCITS.

(2) : Les responsabilités de la fonctions Ressources humaines sont portées par les Associés gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe R&Co.

5. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe R&Co est examinée et revue annuellement au niveau de R&Co. Les annexes de cette politique prévoient notamment le sous-groupe de consolidation dépendant de la compagnie financière holding Rothschild & Co Wealth & Asset Management ainsi que les sociétés de gestion du Groupe

R&Co, en ce compris R&Co AM, pour lesquelles des dispositions spécifiques sont détaillées. Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM examine et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et notamment les dispositions applicables spécifiquement aux filiales sociétés de gestion de RMM. Il en rend compte régulièrement au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM est composé à la date des présentes de trois membres, nommés parmi les membres du Conseil d'administration de RMM, à savoir :

Sylvain Héfès (Président) ;
Luce Gendry ; et
Alain Cornu Thénard.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM peut inviter les responsables de fonctions clés, et tout autre personne dont la présence est utile aux travaux du comité, lors des débats sur les sujets entrant dans leur champ de compétence. Il peut recourir aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et solliciter tout rapport, étude ou enquête qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

6. Modalités de versement de la partie variable de la rémunération

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes composant la Population Régulée sera en partie différée uniquement si le montant de rémunération variable dépasse un certain seuil.

Dans ce cas, le dispositif suivant est appliqué :

Au moins 50% de la part variable de rémunération est versée de manière différée ;

La rémunération variable différée est étalée sur une période de 3 ans ;

La rémunération variable différée est indexée sur l'évolution d'un fonds de fonds gérés exclusivement par R&Co AM.

Les rémunérations variables attribuées à la Population Régulée sont soumises aux règles de Malus et de Clawback décrites dans la politique de "Malus et de Clawback" de R&Co AM qui prévoit la possibilité de réduire des sommes acquises ou en cours d'acquisition sous certaines conditions.

7. Interdiction de recours à des stratégies de couverture

Le recours des collaborateurs à des stratégies de couverture personnelle ou des assurances afin de contrecarrer l'incidence des risques incorporés dans leurs modalités de rémunérations est strictement interdit. Tout règlement dû dans le cadre des plans de rémunération différée est conditionné à l'engagement du collaborateur de ne pas mettre en œuvre de stratégies de couverture.

8. Autres types de rémunérations

8.1 Rémunérations variables garanties et Primes de bienvenue

Dans certains cas, R&Co AM peut être amenée à attribuer :

Une rémunération variable garantie prévoyant que la rémunération variable d'un collaborateur ne pourra pas être inférieure à un certain montant ;

Une prime de bienvenue afin d'inciter un collaborateur à rejoindre R&Co AM.

Ces types de rémunérations ne seront attribuées ou versées que dans le cas où :

Ils demeurent exceptionnels ;

Ils sont liés à un contexte d'embauche d'un nouveau collaborateur ;

Ils sont limités à une année maximum ;

Ils ne dégradent pas de manière significative la situation financière de R&Co AM ;

Le collaborateur concerné n'a pas déjà bénéficié d'une rémunération de même type au sein de R&Co AM.

La mise en place d'une rémunération variable garantie vise à éviter qu'un nouvel entrant ne soit incité à prendre des risques excessifs durant sa première année afin de se voir attribuer une rémunération variable. Les montants des rémunérations variables garanties ou primes de bienvenue seront définis au cas par cas.

8.2 « Buy-outs »

Dans certains cas, R&Co AM peut également être amenée à attribuer un « buy-out » à un nouveau collaborateur. La mise en place d'un « buy-out » vise à compenser au nouveau collaborateur toute rémunération variable différée qui ne lui serait pas versée du fait de sa démission. Le « buy-out » attribué ne saurait être plus favorable en termes de montant ou de durée (durée du différé ou durée de la rétention) que la rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur.

Dans le cas particulier et exceptionnel où R&Co AM attribuerait un « buy-out » en lieu et place d'une rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur, ce « buy-out » serait dès lors soumis à la politique de rémunération variable différée de R&Co AM applicable à la Population Régulée au moment de l'attribution.

8.3 Primes de rétention

Une prime de rétention peut être attribué à un collaborateur :

- Dans des circonstances exceptionnelles ;
- Dans le cas de la réorganisation, restructuration ou fermeture d'une activité, et que le maintien dans l'activité d'un collaborateur est nécessaire sur une certaine période ;
- Afin de réduire un risque métier ;
- Lorsque la Direction Générale après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de RMM considère que cette attribution est compatible avec la nécessité d'établir, de mettre en place et de maintenir une politique et des pratiques de rémunération alignées avec une gestion efficace et saine du risque.

8.4 Indemnités de départ

En cas de départ d'un salarié, R&Co AM pourrait être amenée à verser des sommes au salarié en vertu des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et/ou contractuelles en vigueur.

Au titre de l'année 2024, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2024	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	165	20,1	12,3	7,8
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	42	8,8		
dont Gérants et Analystes	32	6,9		
dont Autre Population Régulée	10	1,9		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP

Chiffres non audités par le Commissaire aux Comptes de la SICAV.

F. Projet de textes des résolutions

Le projet de résolutions qui vous est soumis reprend les principaux point de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver et de nous accorder ainsi votre confiance.

Le Conseil d'administration.

5m Invest

Société d'Investissement à Capital Variable

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la SICAV 5m Invest,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV 5m Invest relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SICAV.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le

Le commissaire aux comptes,

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représenté par Stéphane Dankowski

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	828 792,28	969 945,45
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	828 792,28	969 945,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	1 593 836,48
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 593 836,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	332 257,80	2 104 508,59
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	332 257,80	2 104 508,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	1 332 850,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 332 850,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	10 242 424,90	7 708 823,26
OPCVM	10 242 424,90	7 708 823,26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	12 736 324,98	12 377 113,78
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	81,21
Comptes financiers	374 860,81	22 684,01
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	374 860,81	22 765,22
Total de l'actif I+II	13 111 185,79	12 399 879,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	12 329 094,04	11 370 381,14
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	752 159,93	997 360,52
Capitaux propres I	13 081 253,97	12 367 741,66
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	13 081 253,97	12 367 741,66
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	29 931,82	32 137,34
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	29 931,82	32 137,34
Total Passifs : I+II+III+IV	13 111 185,79	12 399 879,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	17 487,96	14 817,01
Produits sur obligations	214 070,57	212 977,50
Produits sur titres de créances	0,00	10 592,71
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	5 776,86	6 682,58
Sous-total produits sur opérations financières	237 335,39	245 069,80
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-349,66	-394,52
Sous-total charges sur opérations financières	-349,66	-394,52
Total revenus financiers nets (A)	236 985,73	244 675,28
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-5,52	6,54
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-116 779,41	-111 765,59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-116 784,93	-111 759,05
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	120 200,80	132 916,23
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 584,74	-2 727,26
Sous-total revenus nets I = (C+D)	118 616,06	130 188,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	464 552,32	31 208,76
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 578,40	-16 417,07
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	457 973,92	14 791,69
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-10 699,36	617,92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	447 274,56	15 409,61

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	182 430,62	866 103,50
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-172,75	36,29
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	182 257,87	866 139,79
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	4 011,44	-14 377,85
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	186 269,31	851 761,94
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	752 159,93	997 360,52

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

La SICAV a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans et au moyen d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composite (30% MSCI World ACWI en euro + 40% Iboxx Euro Corporates + 30% Bloomberg EuroAgg Government Total Return Index Value Unhedged EUR), en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) sur les marchés mondiaux des produits d'actions et/ou de taux.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net en EUR	11 717 483,95	12 367 741,66	13 081 253,97
Nombre de titres	114 706,3624	111 308,9825	110 961,7086
Valeur liquidative unitaire	102,15	111,11	117,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	0,13	4,03
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,52	1,16	1,06

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, y compris les frais du commissaire aux comptes, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter aux Documents d'Informations Clés (« DIC »).

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème*
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,92% TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	<u>Frais indirects maximum :</u> - <u>frais de gestion</u> - <u>commissions :</u> - de souscription : - de rachat :	Actif net	2,50% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPCVM sous-jacents. Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum). Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum).
4	Prestataires percevant des commissions de mouvements : Société de Gestion : entre 0% et 100%	Chaque transaction	Opération d'achat sur les EMTN structurés : - 0,25% par année de maturité pour les produits à capital garanti en euro, dans la limite de 1% - 0,35% par année de maturité pour les produits à capital garanti en dollar, dans la limite de 1% - 0,5% si la maturité est inférieure ou égale à 1 an ou si la maturité est comprise entre 1 an et 2 ans inclus mais que le produit est rappelable automatiquement avant 1 an exclus - 1% pour toute autre opération d'achat sur les EMTN structurés Néant sur les ventes
5	Commission de surperformance annuelle	Actif net	5% de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence (30% MSCI World ACWI (NDEEWN Index) + 40% Iboxx Euro Corporates (QW5A Index) + 30% Bloomberg EuroAgg Government (LEEGTREU Index)), selon la méthodologie décrite ci-dessous (**).

* TTC = toutes taxes comprises.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Commission de surperformance

La SICAV utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Elle veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) de la SICAV par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence [30% MSCI World ACWI (NDEEWN Index) + 40% Iboxx Euro Corporates (QW5A Index) + 30% Bloomberg EuroAgg Government (LEEGTREU Index)] et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que la SICAV soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de la SICAV (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

• dont la valeur de départ est celle de l'actif de la SICAV :

(i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices,

(ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices,
(iii) ou à défaut la date de lancement de la SICAV;

• et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPC.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de la SICAV (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 5% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de la SICAV et le Fonds de référence, est prélevée.

Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque la SICAV a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de la SICAV inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action 5M INVEST C EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	12 367 741,66	11 717 483,95
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	300 000,00	146 000,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-346 870,28	-509 540,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	120 200,80	132 916,23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	457 973,92	14 791,69
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	182 257,87	866 139,79
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*, **)	-50,00 (*)	-50,00 (**)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	13 081 253,97	12 367 741,66

(*) 30.09.2025 : Frais d'inscription LEI

(**) 30.09.2024 : Frais d'inscription LEI

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	2 699,2982	300 000,00
Actions rachetées durant l'exercice	-3 046,5721	-346 870,28
Solde net des souscriptions/rachats	-347,2739	-46 870,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	110 961,7086	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
5M INVEST C EUR FR001400A7T8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 081 253,97	110 961,7086	117,89

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 SUISSE	Pays 4 ROYAUME-UNI	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	828,79	387,17	165,33	148,26	128,03	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	828,79					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	332,26	332,26	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 332,85	578,29	754,56	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	374,86	0,00	0,00	0,00	374,86
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		910,55	754,56	0,00	374,86

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	186,85	145,41	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	979,06	353,79	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	374,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	374,86	0,00	0,00	186,85	1 124,47	353,79	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	148,26	128,03	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	186,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1,22	4,11	5,14	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	188,08	152,37	133,17	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	332,26	0,00	0,00
Titres de créances	366,48	0,00	966,37
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	698,74	0,00	966,37

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007052782	Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	144 751,15
LU1407888137	MULS AMUNDI US TREASURY BOND 7 10Y UCITS ETF HDG C EUR CAP	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	387 818,00
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	1 010,68
IE0031442068	iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	357 267,58
IE00B0M62Q58	iShares MSCI World UCITS ETF USD (Dist)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	249 854,72
IE00B3ZW0K18	iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	597 516,82
LU0514695690	Xtrackers MSCI China UCITS ETF 1C	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	170 154,91
IE0002EI5AG0	XTRACKERS SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF 2C EUR HEDGED	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Irlande	EUR	271 160,00
LU1130799759	Ninety One Global Strategy Fund - Asian Equity Fund IX Acc U	NINETY ONE LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	246 767,74
FR0007085063	R CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	79 396,80
FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	123 801,30
FR0007001581	R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions internationales	France	EUR	439 412,40
FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Mixte	France	EUR	606 811,56
FR001400KAQ4	R-CO TARGET 2029 IG P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	660 858,00
FR0013417524	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	1 031 964,30
FR0010697482	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	104 481,47
FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	1 168 006,72

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400IBK9	R-CO TARGET 2027 HY P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	403 750,00
FR001400SEE5	RCO TARGET 2029 HY-P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	659 484,00
FR001400SES5	R-CO TARGET 2030 IG P	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	2 387 860,00
IE00BJ38QD84	SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	150 296,75
Total						10 242 424,90

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	29 931,82
Total des dettes		29 931,82
Total des créances et des dettes		-29 931,82

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	116 779,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-5,52

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 665 826,55
	FR0010697482	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	104 481,47
	FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	1 168 006,72
	FR0007085063	R CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	79 396,80
	FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	123 801,30
	FR001400IBK9	R-CO TARGET 2027 HY P EUR	403 750,00
	FR001400SEE5	RCO TARGET 2029 HY-P EUR	659 484,00
	FR001400KAQ4	R-CO TARGET 2029 IG P EUR	660 858,00
	FR001400SES5	R-CO TARGET 2030 IG P	2 387 860,00
	FR0007001581	R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	439 412,40
	FR0013417524	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	1 031 964,30
	FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	606 811,56
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 665 826,55

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	118 616,06	130 188,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	118 616,06	130 188,97
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	118 616,06	130 188,97

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	118 616,06	130 188,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	118 616,06	130 188,97
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	118 616,06	130 188,97
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	118 616,06	130 188,97
Total	118 616,06	130 188,97
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	447 274,56	15 409,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	447 274,56	15 409,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	447 274,56	15 409,61

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	447 274,56	15 409,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	447 274,56	15 409,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	447 274,56	15 409,61
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	447 274,56	15 409,61
Total	447 274,56	15 409,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	111 308,9825
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			828 792,28	6,34
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			828 792,28	6,34
Industrie aéronautique et défense			90 804,00	0,69
AIRBUS SE	EUR	460	90 804,00	0,69
Producteur et commerce d'énergie indépendants			126 454,90	0,97
AIR LIQUIDE SA	EUR	715	126 454,90	0,97
Produits alimentaires			148 262,49	1,13
NESTLE SA-REG	CHF	1 900	148 262,49	1,13
Produits pharmaceutiques			128 028,39	0,98
ASTRAZENECA PLC	GBP	1 000	128 028,39	0,98
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			74 529,00	0,57
ASML HOLDING NV	EUR	90	74 529,00	0,57
Services de télécommunication diversifiés			58 692,50	0,45
ORANGE	EUR	4 250	58 692,50	0,45
Textiles, habillement et produits de luxe			202 021,00	1,55
HERMES INTERNATIONAL	EUR	67	139 561,00	1,07
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	120	62 460,00	0,48
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			332 257,80	2,54
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			332 257,80	2,54
Banques commerciales			186 847,80	1,43
UBS AG LONDON BRANCH ZCP 18-12-26	USD	200 000	186 847,80	1,43
Marchés de capitaux			145 410,00	1,11
HSBC CONTINENTAL EUROPE ZCP 19-03-29	EUR	150 000	145 410,00	1,11
TITRES DE CRÉANCES			1 332 850,00	10,19
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 332 850,00	10,19
Marchés de capitaux			366 480,00	2,80
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 16-05-29 CV	EUR	360 000	366 480,00	2,80
Services financiers diversifiés			966 370,00	7,39
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS AUTRE V 06-03-29	EUR	400 000	388 080,00	2,97
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS AUTRE V 13-09-30 CV RCB	EUR	250 000	224 500,00	1,72
MERRILL LYNCH BV 2.69% 26-09-31 CV RCB	EUR	100 000	98 490,00	0,75
MERRILL LYNCH BV 3.51% 10-06-31 CV RCB	EUR	250 000	255 300,00	1,95
TITRES D'OPC			10 242 424,90	78,29
OPCVM			10 242 424,90	78,29
Gestion collective			10 242 424,90	78,29
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	EUR	0,004	1 010,68	0,01
iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	USD	6 300	357 267,58	2,73
iShares MSCI World UCITS ETF USD (Dist)	EUR	3 200	249 854,72	1,91
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	4 300	597 516,82	4,57
Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist	EUR	1 815	144 751,15	1,11

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MULS AMUNDI US TREASURY BOND 7 10Y UCITS ETF HDG C EUR CAP	EUR	9 007	387 818,00	2,96
Ninety One Global Strategy Fund - Asian Equity Fund IX Acc U	USD	7 000	246 767,74	1,89
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	EUR	740,1634	104 481,47	0,80
R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	EUR	949,8229	1 168 006,72	8,93
R CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	EUR	210	79 396,80	0,61
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	430	123 801,30	0,95
R-CO TARGET 2027 HY P EUR	EUR	3 400	403 750,00	3,09
RCO TARGET 2029 HY-P EUR	EUR	6 300	659 484,00	5,04
R-CO TARGET 2029 IG P EUR	EUR	5 700	660 858,00	5,05
R-CO TARGET 2030 IG P	EUR	23 000	2 387 860,00	18,23
R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	2 520	439 412,40	3,36
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	EUR	8 499,8295	1 031 964,30	7,89
R-CO VALOR P EUR	EUR	215,8074	606 811,56	4,64
SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF	EUR	2 500	150 296,75	1,15
Xtrackers MSCI China UCITS ETF 1C	USD	9 300	170 154,91	1,30
XTRACKERS SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF 2C EUR HEDGED	EUR	25 000	271 160,00	2,07
Total			12 736 324,98	97,36

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 736 324,98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	374 860,81
Autres passifs (-)	-29 931,82
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	13 081 253,97

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action 5M INVEST C EUR	EUR	110 961,7086	117,89

5M INVEST

Pour extrait certifié
conforme par le Président
Directeur Général

DocuSigned by:
Patrick Venot
7E596A9A733C4BE...

COMPTES ANNUELS 30/09/2025

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	828 792,28	969 945,45
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	828 792,28	969 945,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	1 593 836,48
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 593 836,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	332 257,80	2 104 508,59
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	332 257,80	2 104 508,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	1 332 850,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 332 850,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	10 242 424,90	7 708 823,26
OPCVM	10 242 424,90	7 708 823,26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	12 736 324,98	12 377 113,78
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	81,21
Comptes financiers	374 860,81	22 684,01
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	374 860,81	22 765,22
Total de l'actif I+II	13 111 185,79	12 399 879,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	12 329 094,04	11 370 381,14
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	752 159,93	997 360,52
Capitaux propres I	13 081 253,97	12 367 741,66
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	13 081 253,97	12 367 741,66
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	29 931,82	32 137,34
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	29 931,82	32 137,34
Total Passifs : I+II+III+IV	13 111 185,79	12 399 879,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	17 487,96	14 817,01
Produits sur obligations	214 070,57	212 977,50
Produits sur titres de créances	0,00	10 592,71
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	5 776,86	6 682,58
Sous-total produits sur opérations financières	237 335,39	245 069,80
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-349,66	-394,52
Sous-total charges sur opérations financières	-349,66	-394,52
Total revenus financiers nets (A)	236 985,73	244 675,28
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-5,52	6,54
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-116 779,41	-111 765,59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-116 784,93	-111 759,05
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	120 200,80	132 916,23
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 584,74	-2 727,26
Sous-total revenus nets I = (C+D)	118 616,06	130 188,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	464 552,32	31 208,76
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 578,40	-16 417,07
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	457 973,92	14 791,69
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-10 699,36	617,92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	447 274,56	15 409,61

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	182 430,62	866 103,50
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-172,75	36,29
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	182 257,87	866 139,79
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	4 011,44	-14 377,85
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	186 269,31	851 761,94
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	752 159,93	997 360,52

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

La SICAV a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans et au moyen d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composite (30% MSCI World ACWI en euro + 40% Iboxx Euro Corporates + 30% Bloomberg EuroAgg Government Total Return Index Value Unhedged EUR), en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) sur les marchés mondiaux des produits d'actions et/ou de taux.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net en EUR	11 717 483,95	12 367 741,66	13 081 253,97
Nombre de titres	114 706,3624	111 308,9825	110 961,7086
Valeur liquidative unitaire	102,15	111,11	117,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	0,13	4,03
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,52	1,16	1,06

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, y compris les frais du commissaire aux comptes, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter aux Documents d'Informations Clés (« DIC »).

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème*
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,92% TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	<u>Frais indirects maximum :</u> - <u>frais de gestion</u> - <u>commissions</u> : - de souscription : - de rachat :	Actif net	2,50% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPCVM sous-jacents. Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum). Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum).
4	Prestataires percevant des commissions de mouvements : Société de Gestion : entre 0% et 100%	Chaque transaction	Opération d'achat sur les EMTN structurés : - 0,25% par année de maturité pour les produits à capital garanti en euro, dans la limite de 1% - 0,35% par année de maturité pour les produits à capital garanti en dollar, dans la limite de 1% - 0,5% si la maturité est inférieure ou égale à 1 an ou si la maturité est comprise entre 1 an et 2 ans inclus mais que le produit est rappelable automatiquement avant 1 an exclus - 1% pour toute autre opération d'achat sur les EMTN structurés Néant sur les ventes
5	Commission de surperformance annuelle	Actif net	5% de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence (30% MSCI World ACWI (NDEEWN Index) + 40% Iboxx Euro Corporates (QW5A Index) + 30% Bloomberg EuroAgg Government (LEEGTREU Index)), selon la méthodologie décrite ci-dessous (**).

* TTC = toutes taxes comprises.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Commission de surperformance

La SICAV utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Elle veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) de la SICAV par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence [30% MSCI World ACWI (NDEEWN Index) + 40% Iboxx Euro Corporates (QW5A Index) + 30% Bloomberg EuroAgg Government (LEEGTREU Index)] et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que la SICAV soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de la SICAV (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

• dont la valeur de départ est celle de l'actif de la SICAV :

(i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices,

- (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices,
- (iii) ou à défaut la date de lancement de la SICAV;

• et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPC.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de la SICAV (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 5% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de la SICAV et le Fonds de référence, est prélevée.
Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque la SICAV a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de la SICAV inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action 5M INVEST C EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	12 367 741,66	11 717 483,95
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	300 000,00	146 000,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-346 870,28	-509 540,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	120 200,80	132 916,23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	457 973,92	14 791,69
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	182 257,87	866 139,79
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*, **)	-50,00 (*)	-50,00 (**)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	13 081 253,97	12 367 741,66

(*) 30.09.2025 : Frais d'inscription LEI

(**) 30.09.2024 : Frais d'inscription LEI

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	2 699,2982	300 000,00
Actions rachetées durant l'exercice	-3 046,5721	-346 870,28
Solde net des souscriptions/rachats	-347,2739	-46 870,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	110 961,7086	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
5M INVEST C EUR FR001400A7T8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 081 253,97	110 961,7086	117,89

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 SUISSE	Pays 4 ROYAUME-UNI	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	828,79	387,17	165,33	148,26	128,03	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	828,79					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	332,26	332,26	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 332,85	578,29	754,56	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	374,86	0,00	0,00	0,00	374,86
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		910,55	754,56	0,00	374,86

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	186,85	145,41	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	979,06	353,79	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	374,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	374,86	0,00	0,00	186,85	1 124,47	353,79	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	148,26	128,03	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	186,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1,22	4,11	5,14	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	188,08	152,37	133,17	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	332,26	0,00	0,00
Titres de créances	366,48	0,00	966,37
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	698,74	0,00	966,37

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007052782	Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	144 751,15
LU1407888137	MULS AMUNDI US TREASURY BOND 7 10Y UCITS ETF HDG C EUR CAP	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	387 818,00
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	1 010,68
IE0031442068	iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	357 267,58
IE00B0M62Q58	iShares MSCI World UCITS ETF USD (Dist)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	249 854,72
IE00B3ZW0K18	iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	597 516,82
LU0514695690	Xtrackers MSCI China UCITS ETF 1C	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	170 154,91
IE0002EI5AG0	XTRACKERS SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF 2C EUR HEDGED	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Irlande	EUR	271 160,00
LU1130799759	Ninety One Global Strategy Fund - Asian Equity Fund IX Acc U	NINETY ONE LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	246 767,74
FR0007085063	R CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	79 396,80
FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	123 801,30
FR0007001581	R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions internationales	France	EUR	439 412,40
FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Mixte	France	EUR	606 811,56
FR001400KAQ4	R-CO TARGET 2029 IG P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	660 858,00
FR0013417524	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	1 031 964,30
FR0010697482	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	104 481,47
FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	1 168 006,72

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400IBK9	R-CO TARGET 2027 HY P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	403 750,00
FR001400SEE5	RCO TARGET 2029 HY-P EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	659 484,00
FR001400SES5	R-CO TARGET 2030 IG P	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	2 387 860,00
IE00BJ38QD84	SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	150 296,75
Total						10 242 424,90

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat**D1. Créances et dettes : ventilation par nature**

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	29 931,82
Total des dettes		29 931,82
Total des créances et des dettes		-29 931,82

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	116 779,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-5,52

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations**D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 665 826,55
	FR0010697482	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	104 481,47
	FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	1 168 006,72
	FR0007085063	R CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	79 396,80
	FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	123 801,30
	FR001400IBK9	R-CO TARGET 2027 HY P EUR	403 750,00
	FR001400SEE5	RCO TARGET 2029 HY-P EUR	659 484,00
	FR001400KAQ4	R-CO TARGET 2029 IG P EUR	660 858,00
	FR001400SES5	R-CO TARGET 2030 IG P	2 387 860,00
	FR0007001581	R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	439 412,40
	FR0013417524	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	1 031 964,30
	FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	606 811,56
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 665 826,55

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	118 616,06	130 188,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	118 616,06	130 188,97
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	118 616,06	130 188,97

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	118 616,06	130 188,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	118 616,06	130 188,97
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	118 616,06	130 188,97
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	118 616,06	130 188,97
Total	118 616,06	130 188,97
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	447 274,56	15 409,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	447 274,56	15 409,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	447 274,56	15 409,61

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	447 274,56	15 409,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	447 274,56	15 409,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	447 274,56	15 409,61
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	447 274,56	15 409,61
Total	447 274,56	15 409,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	111 308,9825
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			828 792,28	6,34
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			828 792,28	6,34
Industrie aérospatiale et défense			90 804,00	0,69
AIRBUS SE	EUR	460	90 804,00	0,69
Producteur et commerce d'énergie indépendants			126 454,90	0,97
AIR LIQUIDE SA	EUR	715	126 454,90	0,97
Produits alimentaires			148 262,49	1,13
NESTLE SA-REG	CHF	1 900	148 262,49	1,13
Produits pharmaceutiques			128 028,39	0,98
ASTRAZENECA PLC	GBP	1 000	128 028,39	0,98
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			74 529,00	0,57
ASML HOLDING NV	EUR	90	74 529,00	0,57
Services de télécommunication diversifiés			58 692,50	0,45
ORANGE	EUR	4 250	58 692,50	0,45
Textiles, habillement et produits de luxe			202 021,00	1,55
HERMES INTERNATIONAL	EUR	67	139 561,00	1,07
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	120	62 460,00	0,48
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			332 257,80	2,54
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			332 257,80	2,54
Banques commerciales			186 847,80	1,43
UBS AG LONDON BRANCH ZCP 18-12-26	USD	200 000	186 847,80	1,43
Marchés de capitaux			145 410,00	1,11
HSBC CONTINENTAL EUROPE ZCP 19-03-29	EUR	150 000	145 410,00	1,11
TITRES DE CRÉANCES			1 332 850,00	10,19
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 332 850,00	10,19
Marchés de capitaux			366 480,00	2,80
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 16-05-29 CV	EUR	360 000	366 480,00	2,80
Services financiers diversifiés			966 370,00	7,39
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS AUTRE V 06-03-29	EUR	400 000	388 080,00	2,97
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS AUTRE V 13-09-30 CV RCB	EUR	250 000	224 500,00	1,72
MERRILL LYNCH BV 2.69% 26-09-31 CV RCB	EUR	100 000	98 490,00	0,75
MERRILL LYNCH BV 3.51% 10-06-31 CV RCB	EUR	250 000	255 300,00	1,95
TITRES D'OPC			10 242 424,90	78,29
OPCVM			10 242 424,90	78,29
Gestion collective			10 242 424,90	78,29
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	EUR	0,004	1 010,68	0,01
iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	USD	6 300	357 267,58	2,73
iShares MSCI World UCITS ETF USD (Dist)	EUR	3 200	249 854,72	1,91
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	4 300	597 516,82	4,57
Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist	EUR	1 815	144 751,15	1,11

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MULS AMUNDI US TREASURY BOND 7 10Y UCITS ETF HDG C EUR CAP	EUR	9 007	387 818,00	2,96
Ninety One Global Strategy Fund - Asian Equity Fund IX Acc U	USD	7 000	246 767,74	1,89
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	EUR	740,1634	104 481,47	0,80
R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	EUR	949,8229	1 168 006,72	8,93
R CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	EUR	210	79 396,80	0,61
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	430	123 801,30	0,95
R-CO TARGET 2027 HY P EUR	EUR	3 400	403 750,00	3,09
RCO TARGET 2029 HY-P EUR	EUR	6 300	659 484,00	5,04
R-CO TARGET 2029 IG P EUR	EUR	5 700	660 858,00	5,05
R-CO TARGET 2030 IG P	EUR	23 000	2 387 860,00	18,23
R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	2 520	439 412,40	3,36
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	EUR	8 499,8295	1 031 964,30	7,89
R-CO VALOR P EUR	EUR	215,8074	606 811,56	4,64
SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF	EUR	2 500	150 296,75	1,15
Xtrackers MSCI China UCITS ETF 1C	USD	9 300	170 154,91	1,30
XTRACKERS SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF 2C EUR HEDGED	EUR	25 000	271 160,00	2,07
Total			12 736 324,98	97,36

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 736 324,98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	374 860,81
Autres passifs (-)	-29 931,82
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	13 081 253,97

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action 5M INVEST C EUR	EUR	110 961,7086	117,89

5M INVEST

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 29, avenue de Messine – 75 008 Paris
RCS Paris 917 880 692

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2026
EXTRAIT**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et conformément à l'article 27 des statuts, décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 30 septembre 2025 comme suit :

1- Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	118 616,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	118 616,06
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	118 616,06
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	118 616,06
Total	118 616,06
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes :

Action 5M INVEST C EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	447 274,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	447 274,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	447 274,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	447 274,56
Total	447 274,56
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME – LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

DocuSigned by:

7E596A9A733C4BE...